

Compte rendu de Conseil Municipal **Séance du 3 juillet 2018 à 20 heures**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,

Date de convocation : 27/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 Absents excusés : 2

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME.

Absents excusés : Maryline FAURE, Jean LESQUIR il a donné pouvoir à Jean François TAILLANDIER.

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité. Précision est donnée concernant la délibération n° 6.

M. le maire demande sollicite l'accord du conseil municipal, pour rajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

. Désignation d'un élu référent et d'un suppléant pour le schéma de randonnée pédestre

. Décision modificative n° 1 du budget

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'ajout de ces deux points.

1 - Droit de Préemption Urbain (2 dossiers) : le conseil municipal, après délibération, renonce à l'acquisition des propriétés suivantes :

1^{ER} dossier, terrains situés à : A n° 424, Le Suc (58 Chemin du Suc), superficie 00 a 24 ca et A n° 2128, Le Suc, superficie 09 a 83 ca.

2^{ème} dossier, terrain situé Les Clos (10 Rue des Bessones) : A n° 2137, superficie 7 a 90 ca.

Vu les deux dossiers présentés, **le conseil municipal décide après délibération, à l'unanimité, (par 14 voix pour sur 14 votants, vote à mains levées), de renoncer à l'acquisition de ces propriétés.**

2 - Personnel communal : création de poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences :

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer, à compter du 3 septembre 2018, un emploi dans le cadre de ce dispositif parcours emploi compétences (PEC) dans les conditions suivantes :

. **contenu du poste** : aide au service cantine scolaire (préparer les tables, aide à la préparation des repas, lavage de la vaisselle et les locaux, aide à la surveillance des enfants : lors des repas, avant et après les repas)

. **Durée du contrat** : 10 mois et 3 jours (contrat sur la période scolaire 2018 / 2019), renouvelable sous réserve du renouvellement de la convention ;

. **Durée hebdomadaire de travail** : 23 heures /35 h

- d'indiquer que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail (l'agent sera annualisé sur toute la période du contrat de travail) et compensée par une aide publique conformément à l'arrêté en vigueur du Préfet de Région ;

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention, le contrat de travail avec l'agent, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal.

Après en avoir discuté et délibéré, **le conseil municipal, favorable au dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences), décide à l'unanimité d'approuver toutes les propositions de M. le Maire (citées ci-dessus), relatives à la création, à partir du 3 septembre 2018 (durée du contrat 10 mois 3 jours), d'un poste (de 23 h /35 h hebdomadaire) dans le cadre de ce dispositif.**

3 – Avenant portant sur le renouvellement de la convention (du 1^{er} septembre 2015) relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial sur la collectivité mairie de St-Georges-Haute-Ville :

La convention établissant le projet éducatif de territoire (PEDT) de la commune se termine. Les activités périscolaires étant reconduites à partir du 14 septembre 2018, il y a lieu d'établir un avenant pour la renouveler. Vu l'avenant présenté, **le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer l'avenant portant sur le renouvellement de la convention du PEDT.**

4 - Convention pour les activités périscolaires TAP (les vendredis après-midi) :

M. le maire propose de passer une convention avec Madame Marchionni, Auto-Entrepreneur, pour l'animation des activités périscolaires TAP (des vendredis après-midi), et ce pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2018 / 2019, (du 14 septembre 2018 au 21 décembre 2018). L'activité proposée est du yoga ludique, au prix de 42 € par heure.

Vu le projet de convention présentée, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, de l'approuver.**

M. le maire et Jean-Pierre Gachet ont rencontré des membres du rugby club Montbrissonnais. Ils seraient d'accord pour organiser du rugby dans le cadre des activités périscolaires de notre commune. Voir si cela est possible (tarif, déplacements des enfants au stade ...).

5 – Convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du Centre De Gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de la Loire :

M. le maire informe les membres du conseil municipal :

- . de la nécessité de mettre à jour le document unique d'identification et d'évaluation des risques professionnels de notre collectivité
- . que les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « **information et conseil en prévention** » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier de missions « **d'inspection hygiène et sécurité** » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions « **d'assistance individualisée en prévention** » planifiées à leur demande dont les tarifs sont définis par délibération du Conseil d'Administration du CDG42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le CDG42 pour les prestations « hygiène et sécurité » et d'autoriser à cette fin M. le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42,
- d'autoriser M. le Maire à conclure la convention correspondante avec le CDG42 annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

6 - Financement de stickers à la suite du courrier du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) :

M. le Maire invite M. F. Millet à présenter ce dossier. M. F. Millet donne lecture du courrier du CMJ.

Le CMJ voudrait créer une boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique située devant l'école. Pour cette réalisation, il nous sollicite pour financer l'achat de stickers.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur cette demande.

Après délibération, **le conseil municipal, favorable au projet du CMJ, décide à l'unanimité, de financer l'achat de stickers pour la boîte à livres créée par le CMJ dans l'ancienne cabine téléphonique.**

7 - Désignation de l'élu référent et de son suppléant pour la réalisation du schéma de la randonnée pédestre par Loire Forez Agglomération :

Loire Forez Agglomération (LFA) dont le territoire est maillé par de nombreux sentiers de randonnée, mais aussi des itinéraires de grandes randonnées (GR) souhaite réaliser son schéma de la randonnée pédestre. L'ambition est de structurer la filière afin de la rendre lisible et pérenne, et d'être un levier en termes de notoriété et de retombées économiques pour notre territoire.

Un premier temps, jusqu'à la fin 2018, sera consacré à l'établissement d'un état des lieux des sentiers existants (tracés, entretien, balisage, gestionnaire ...). Un second temps, sur le premier semestre 2019, devra permettre de définir des critères communs afin de hiérarchiser les sentiers et d'établir des actions prioritaires de mise en tourisme comprenant aussi l'itinérance.

Pour mener à bien ce projet, LFA nous demande de désigner un élu référent ainsi que son suppléant, pour notre commune qui sera associée aux différentes réunions de construction du schéma.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, décide à l'unanimité, après délibération, de désigner M. Didier Chambon, en qualité d'élu référent et M. Jean Lesquir, en qualité de suppléant, au sein de LFA pour la réalisation du schéma de la randonnée pédestre.

8 - Finances : décision modificative n° 1 du budget 2018 :

M. le Maire invite M. F. Millet à présenter ce dossier. M. F. Millet informe le conseil municipal que des frais d'étude (relatifs à l'accessibilité) ont été mandatés à APAVE, en 2015, pour un montant de 3 264 €. A la suite de cette étude des travaux d'accessibilité ont été réalisés et mandatés, il y a donc lieu d'émettre un mandat d'ordre et un titre d'ordre (en dépense et en recette) pour ces frais. Pour cela il est nécessaire de prévoir les crédits correspondants au budget 2018.

Il est proposé au conseil municipal la décision modificative n° 1 du budget 2018 suivante :

Section d'investissement, dépense : chapitre 041 article 2135 opération d'ordre étude : 3 264 €

Section d'investissement, recette : chapitre 041 article 2031 opération d'ordre étude : 3 264 €

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 1 du budget 2018, telle que présentée ci-dessus.**

Le conseil municipal est informé :

- . **des dates des prochains conseils municipaux de 2018** : 4 septembre, 9 octobre, 6 novembre, 11 décembre
- . **Inauguration de la statue La Pèlerine**, elle pourrait avoir lieu soit le 22 septembre, soit le 29 septembre, soit le 6 octobre à 11 h. Le conseil municipal établit une liste de personnes à inviter. Une information sera faite dans le journal « Clé de St-Georges ».
- . **Du courrier de Montbrison Rugby Club**. Cette association nous remercie de la mise à disposition du stade de la commune pour l'organisation du tournoi de Rugby à V le 14 avril 2018.
- . **Du courrier de M. le Sous-Préfet de Montbrison**. Il nous remercie de notre accueil lors de sa venue dans la commune (le 5 juin).
- . **A la suite de la délibération n° 2 du 14 mai 2018**, la propriétaire de la parcelle A n° 2236 au Bourg, accepte de vendre une partie de son terrain aux conditions indiquées dans la délibération n° 4 du 3 octobre 2017. Des demandes de devis ont été faites en vue de la division du terrain.
- . **Concernant un recours contre le Plan Local d'Urbanisme de la commune**, Loire Forez Agglomération nous informe du recours exercé devant la cour administrative d'appel de Lyon contre la décision du tribunal administratif rejetant la requête.
- . **Du passage sur notre commune, samedi 25 août 2018, du Tour Loire Pilat Forez** : Les cyclistes viendront de Margerie par la RD 5, ils emprunteront ensuite la Rue Centrale et la Route de St-Romain.
- . **Des félicitations transmises par M. Dino Cinieri (Député)** pour le prix village étoilé que nous avons reçu.
- . **Au sujet des compteurs Linky**, ENEDIS nous a transmis une information. M. le maire propose que chaque élu en prenne connaissance.
- . **Loire Forez Agglomération (LFA) nous demande de recenser les zones blanches et les zones grises** de notre commune dans le cadre du programme régional d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile. Il sera répondu qu'il est difficile de bien identifier la qualité du réseau téléphonique mobile de notre commune, car suivant l'opérateur ou le matériel (téléphone) des différences apparaissent. En résumé notre commune est mal couverte, des défaillances ont été relevées.
- . **Loire Forez Agglomération (LFA) a organisé des réunions de secteurs** concernant la présentation du prochain schéma de collecte et de traitement des déchets et l'harmonisation de son financement. Des modifications concernent notre commune, il est envisagé une collecte tous les 15 jours sur les zones les moins denses pour éviter une augmentation du coût de la collecte, pour continuer d'assurer le porte à porte, etc... LFA prévoit de rencontrer chaque commune pour évoquer la mise en œuvre du schéma sur le terrain...
- . **Concours communal du fleurissement** : le jury passera sur notre commune le 21 juillet 2018 à partir de 9 h 30.

- . **Le compteur électrique de la Chapelle disjoncte.** Nous avons fait appel à un électricien pour rechercher d'où venait ce problème.
- . **Deux voies sur la commune ont pour dénomination Chemin de Terland.** Il sera donc nécessaire de modifier cela, il est prévu pour l'une d'elle de la dénommer Route de Boisset (à voir à une prochaine réunion).
- . **Prochaine réunion de la commission voirie communale le 23 juillet à 17 h.** Des devis ont été demandés, vu le montant de ceux-ci, la commission se déplacera sur le terrain pour voir l'état des voiries et les priorités à retenir.
- . **Réunion de la commission communication mercredi 4 juillet** pour vérification du bulletin communal avant son impression. Le bulletin pourrait être distribué vers le 14 juillet.
- . **Du compte-rendu du conseil d'école** auquel assistait Martine Laffay. Problème de discipline à la cantine scolaire. Les effectifs de la garderie périscolaire sont communiqués. 157 élèves inscrits pour la prochaine rentrée scolaire, etc – 24 CM2 partent en 6^{ème}. Il est demandé une 3^{ème} ASEM. Projet pédagogique sur le cirque, etc...
- . **Un ménage plus approfondi** est fait chaque année à la salle des Fêtes par les membres du conseil municipal disponibles, cette journée aura lieu le 28 août à partir de 8 heures.

La séance de conseil est levée à 22 h 12

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



*Le présent compte rendu a été affiché en
mairie à partir du 10 juillet 2018,
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN, 4/4*

